

Il était parfaitement normal de la part de ceux qui ne connaissaient pas aussi bien que les membres du cabinet les données de la situation de réagir négativement et de s'opposer, à ce moment-là, à ce que le gouvernement s'arroge des pouvoirs dictatoriaux qui non seulement équivalent à la suspension de la Déclaration des droits, mais pratiquement aussi, en principe tout au moins, à la suppression de toutes les libertés civiles dans l'ensemble du pays.

On a dit que c'était la première fois que la loi sur les mesures de guerre était proclamée en temps de paix. Je rappelle qu'il ne s'agit pas d'une mesure conçue pour des circonstances autres qu'une guerre ouverte. Il était indiscutablement impératif que le gouvernement réagisse vigoureusement pour mettre fin aux dynamitages, au terrorisme, aux raptés et aux assassinats par lesquels une petite minorité menaçait notre société, mais il nous semble qu'on aurait dû recourir à un autre moyen.

Cependant, en rétrospective, il est évident que le gouvernement devait agir rapidement et qu'il n'aurait pas eu le temps de mettre au point une nouvelle loi conçue spécialement pour ce problème précis. Nos statuts n'offrent au gouvernement d'autre recours pour aider notre police que la loi sur les mesures de guerre.

Nous estimons que la décision du gouvernement était un mal nécessaire. La nécessité d'une décision énergique est devenue évidente après le meurtre de M. Laporte.

Il est clair d'après les déclarations du premier ministre et celles qu'a faites ce soir le leader du gouvernement, que ce qui est arrivé à M. Laporte et à M. Cross ne doit pas être considéré comme des tragédies isolées. Il ne fait aucun doute que nous sommes en face d'une organisation suffisamment puissante pour perturber le cours normal de la vie de notre société et donner éventuellement jour à une situation capable de détruire entièrement cette société et la remplacer par une autre qui supprimerait totalement les libertés que nous avons traditionnellement garanties à nos concitoyens.

Le gouvernement, après avoir accepté la proposition de l'opposition officielle à l'autre endroit, nous a donné l'assurance qu'il présentera, dans un délai d'un mois, une mesure législative qui remplacera la loi des mesures de guerre. Dans les circonstances actuelles, nous a-t-on promis, cette mesure législative n'aura pas une portée aussi dangereusement étendue et visera particulièrement le terrorisme et l'anarchie. Étant donnée la promesse reçue, nous n'hésitons pas à appuyer fermement la décision du gouvernement. Nous le faisons surtout pour qu'il soit très clair que les Canadiens sont unis, déterminés qu'ils sont à débarrasser notre pays de ces détestables aventuriers de l'idéologie, prêts à assassiner les innocents pour promouvoir leur cause, déjà moralement perdue.

Bien sûr, il ne faut pas croire que nous n'examinerons pas minutieusement les actes posés par le gouvernement en vertu des pouvoirs qu'il a assumés. Il a le devoir de ne pas abuser de ces pouvoirs, mais il ne lui sera pas facile de s'en tenir là. Par conséquent, nous croyons que le Parlement doit être vigilant et ne pas hésiter à signaler tout usage excessif que le gouvernement pourra faire des pouvoirs étendus qu'il s'est donnés.

Nous comprenons fort bien que le but du gouvernement,—primordial et, à vrai dire, exclusif, est de faire [L'honorable M. Flynn.]

échec à l'anarchie et de rétablir la paix, l'ordre et la tranquillité dans une province et un pays troublés.

Il peut être assuré que nous l'appuyons dans la poursuite de ces objectifs.

BILL SUR LA STATISTIQUE DU CANADA

1^{re} LECTURE

L'honorable Paul Martin présente le bill S-2, concernant la statistique du Canada.

Le bill est lu pour la 1^{re} fois.

L'honorable M. Martin propose, de l'assentiment du Sénat, que le bill soit inscrit au *Feuilleton* en vue de la 2^e lecture à la prochaine séance.

(La motion est adoptée.)

LA LOI RELATIVE À LA CIRCULATION SUR LES TERRAINS DU GOUVERNEMENT

BILL MODIFICATEUR—1^{re} LECTURE

L'honorable Paul Martin présente le bill S-3, modifiant la loi relative à la circulation sur les terrains du gouvernement.

Le bill est lu pour la 1^{re} fois.

L'honorable M. Martin propose que le bill soit inscrit au *Feuilleton* en vue de la 2^e lecture jeudi prochain.

(La motion est adoptée.)

BILL SUR L'ACCORD COMMERCIAL ENTRE LE CANADA ET LA NOUVELLE-ZÉLANDE

1^{re} LECTURE

L'honorable Paul Martin présente le bill S-4, donnant suite à un accord modifiant l'accord commercial entre le Canada et la Nouvelle-Zélande.

Le bill est lu pour la 1^{re} fois.

L'honorable M. Martin propose que le bill soit inscrit au *Feuilleton* en vue de la 2^e lecture jeudi prochain.

(La motion est adoptée.)

BILL SUR LES POIDS ET MESURES

1^{re} LECTURE

L'honorable Paul Martin présente le bill S-5, concernant les poids et mesures.

Le bill est lu pour la 1^{re} fois.

L'honorable M. Martin propose que le bill soit inscrit au *Feuilleton* en vue de la 2^e lecture jeudi prochain.

(La motion est adoptée.)

LA LOI ANTIDUMPING

BILL MODIFICATEUR—1^{re} LECTURE

L'honorable Paul Martin présente le bill S-6, modifiant la loi antidumping.

Le bill est lu pour la 1^{re} fois.